

**COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**Conseil Municipal du Mardi 5 juillet 2016**

Présents : Céline Bonneau, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Pascale Meunier, Bernard Neige, Dany Nivelles, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé (avec pouvoir) : Madame Fabienne Manguy avait donné pouvoir à Monsieur Christophe Labrousse

Excusé :

Le quorum étant atteint, Monsieur Christophe Labrousse commence la réunion à 20h00.

Madame Pascale Meunier est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Christophe Labrousse propose d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour de la réunion :

- Avenant EMC pour les logements locatifs

Les membres du Conseil acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

***Sujets soumis à délibération :***

*1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 25 mai 2016*

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2016.

*2- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres : fusion des Communautés de Communes de Celles-sur-Belle, du Mellois, du Coeur du Poitou et du Val de Boutonne*

Le Maire présente le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres et indique que, suite à l'arrêté du Préfet en date du 24 mai 2016, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer par délibération sur la composition du conseil communautaire du nouvel EPCI, son siège social ainsi que sa dénomination.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette fusion selon les termes suivants :

Fusion d'EPCI à fiscalité propre :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5210-1-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Celles-sur-Belle, du Mellois, de Coeur du Poitou et du Val de Boutonne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le périmètre communautaire proposé par l'arrêté préfectoral susvisé du 24 mai 2016, issu de la fusion des communautés de communes de Celles-sur-Belle, du Mellois, de Coeur du Poitou, et du Val de Boutonne.

Et propose :

- de dénommer Communauté de Communes du Cellois, Coeur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne la dite nouvelle communauté de communes, (en attendant que l'assemblée délibérante de la nouvelle communauté se prononce sur un nouveau nom issu de la concertation auprès des citoyens et du travail de commission),
- de fixer le siège de ce nouvel EPCI à l'adresse suivante : 2 place de Strasbourg à Melle,
- dans le cadre des règles fixées par le CGCT, que la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI sur la répartition des sièges soit déterminée selon la règle de droit commun.

### 3- Décision modificative n° 1

Suite au vol du camion en fin d'année 2015 et afin de pouvoir encaisser l'argent de l'assurance, la trésorerie nous avait donné plusieurs lignes à ouvrir dans le budget. L'ouverture d'une seule est suffisante, ce qui implique de faire les modifications suivantes :

Ecritures DM

Dépenses fonctionnement		Camion + taille haie
042	675	-28 111,82 €
<b>total</b>		<b>-28 111,82 €</b>

Recettes fonctionnement		Camion + taille haie
77	775	-9 846,00 €
042	776	-18 265,82 €
<b>total</b>		<b>-28 111,82 €</b>

Dépenses investissement		Camion + taille haie
040	192	-18 265,82 €
0031	Opérations d'équipements n° 0031 (éclairage public)	
21534	Réseaux d'électrification	-10 212,00 €
<b>total</b>		<b>-28 477,82 €</b>

Recettes investissement		Camion + taille haie
040	2182	-27 635,43 €
	21578	-476,39 €
024		-366,00 €
<b>total</b>		<b>-28 477,82 €</b>

Le Maire soumet cette décision modificative au vote qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

### 4- Avenant au chantier « Avenue Pineau » pour la partie « commune de Melle » et délibération pour maîtrise d'oeuvre

Monsieur Pascal Brunet informe que la commune de Melle va faire faire les travaux en même temps que Saint-Léger sur l'avenue Pineau. Pour des raisons de simplifications et d'harmonisation des travaux, ils ont décidé de prendre le cabinet Parcours. C'est Saint-Léger-de-la-Martinière qui paiera les entreprises et le cabinet d'étude et Melle remboursera. Il est donc nécessaire de faire un avenant entre la commune et le cabinet Parcours pour le montant de leurs honoraires qui va donc être supérieur à ce qui était prévu.

Le montant de cet avenant est de 5.017 € HT soit 6.020,40 € TTC.

Il faut également signer une convention entre les deux communes pour acter les différents points nécessaires au bon déroulement des travaux et aux paiements des fournisseurs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent ces propositions et autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.

### 5- Remplacement à envisager pour départ à la retraite de Maryse Neige au 1er septembre 2016

Madame Françoise Butré indique qu'à compter du 1er septembre 2016, Madame Maryse Neige sera à la retraite. Il va falloir penser à son remplacement pour les heures qu'elle faisait à la commune (environ 1h30 de ménage par semaine en temps annualisé et éventuellement le remplacement de Madame Marie-Thérèse Gamain pendant ses congés si la salle est louée). Plusieurs solutions peuvent être envisagées et doivent être étudiées.

Le Conseil Municipal propose de réunir les collègues et anciens collègues de Madame Maryse Neige, ainsi que les membres du Conseil et les maires honoraires pour lui souhaiter une bonne retraite en toute simplicité, le 31 août prochain, à 18h.

## *Autres sujets :*

### *6- Budget de la commune : point financier au 30 juin*

Un point financier sur le budget de la commune est présenté aux membres du Conseil.

En ce qui concerne l'investissement le taux de réalisation des dépenses par rapport aux prévisions est de un peu moins de 25 %. En effet, les travaux importants que sont les logements locatifs ne sont pas terminés, donc il y a encore des paiements à faire au cours de ce deuxième semestre et l'avenue Pineau vient juste de commencer.

En ce qui concerne la partie fonctionnement, les dépenses arrivent environ à 30 % de taux de réalisation, ce qui indique qu'il n'y a pas de problème par rapport aux prévisions budgétaires et que le budget est maîtrisé.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il va y avoir des choix à faire en matière de voirie sur des travaux prévus en début d'année et Madame Françoise Butré pour le 0 phyto.

En effet, il faut envisager différentes solutions pour ne plus utiliser de produits phyto comme l'achat d'une petite tondeuse qui pourrait servir entre autre pour les allées des cimetières ou encore une brosse qui s'adapte sur les rotatifs, l'enherbement de certains trottoirs...

Il faudra informer la population des différents changements qui vont s'opérer dans la commune pour les sensibiliser. Un apéro binette est prévu le 8 octobre 2016 en relation avec le Conseil Municipal des Jeunes, il faut venir nombreux.

En ce qui concerne les travaux de voirie à programmer pour 2016, Monsieur Pascal Brunet indique que ceux qui avaient été prévus à Saint-Thibault ne sont pas encore validés. Le Maire indique qu'il faut les faire, que les travaux étaient prévus au budget.

Il faut également demander des devis pour l'achat d'une petite tondeuse.

### *7- La FPU : Fiscalité Professionnelle Unique*

Une réunion de présentation a eu lieu le 20 juin 2016 à Lezay avec les élus et secrétaires de mairie de la communauté de communes du Mellois. C'est le cabinet KPMG qui était chargé de cette présentation.

Plusieurs points sont à retenir :

- Passage obligatoire en FPU au plus tard au moment de la fusion (car les autres communautés sont en FPU). Vote avant le 31 décembre pour un passage au 1er janvier 2017.
- Permet d'avoir un taux de CFE uniforme sur le périmètre intercommunal
- Limite la concurrence fiscale entre les territoires
- Mutualise les risques de pertes de bases d'imposition
- Partage les ressources nouvelles liées au dynamisme économique du territoire communautaire
- Neutralise les transferts et les restitutions de compétences
- Optimise les Dotations de l'Etat pour la Communauté.

Actuellement, la commune touche l'ensemble des taxes ménages et entreprises. Quand il y a passage en FPU, c'est la Communauté de Communes qui va percevoir les taxes entreprises (CVAE, CFE, Tascom, TaFNB, IFER) et elle reverse à la commune une Attribution de Compensation égale au montant perçu pour l'année donnée. Cette compensation est photographiée et figée.

La différence en plus reste à la Communauté de Communes et en moins est supportée par la Communauté de Communes.

Si la Communauté embauche du personnel pour gérer cette compétence, elle va soustraire ce coût de ce qu'elle doit redonner aux Communes.

D'autres réunions sur cette thématique auront lieu à l'automne.

### *8- Organisation du 14 juillet*

Madame Pascale Meunier donne le planning de la journée : dès le matin, à partir de 9h, départ pour la randonnée pédestre ou circuit VTC ; puis, à partir de 11h, le groupe de musiciens Canawall BB passera dans plusieurs lieux de la commune :

11h : le Clos de la Talle

11h15 : la résidence Saint-Jacques

11h35 : La Martinière

12h : La Rousselière

12h30 : terrain de l'Epine

L'apéritif et le plat principal (paëlla par Les Délices du Soleil) seront offerts par la Commune. Des vieilles voitures seront présentes à l'Epine et les personnes qui le souhaitent pourront profiter d'une promenade.

## *9- Tour de table des différentes commissions*

### *Commission environnement :*

Madame Françoise Butré indique que la présentation de la charte d'entretien du talus de la rue de Gachet a été rédigée et que c'était très intéressant.

Des arbres têtards sont à tailler normalement en juillet/août, cependant, avec les congés, il faut le prévoir pour début septembre.

La balade « libellules et papillons » a eu lieu le 2 juillet, avec environ 20 personnes ; c'était très intéressant.

### *Ecole :*

En ce qui concerne l'école, il y a aujourd'hui 129 inscrits auxquels il faut ajouter les enfants inscrits en ULIS et ceux qui viendront de l'IME.

### *Le Conseil Municipal des Jeunes :*

Le Conseil Municipal des Jeunes va conduire 2 actions au cours de ce deuxième semestre 2016 : une sur le patrimoine, la visite de la mairie pour les journées du patrimoine, et une autre action qui concerne l'écologie en proposant le 8 octobre un « apéro binette » ; il faut venir nombreux pour soutenir cette action.

Deux animations auront lieu pendant l'été avec le Foyer Rural et le Centre Socio Culturel, à l'Epine.

### *Commission bâtiments :*

Monsieur Cédric Bricaud informe que les logements devraient être terminés début août, il faut prendre une décision pour le loyer à appliquer.

Après discussion, le Conseil Municipal vote les loyers suivants : le logement T1 pour 350 € et le T2 pour 500 €.

Une palissade en bois sera mise au niveau de la terrasse du logement du rez-de-chaussée.

Un avenant de l'entreprise EMC est présenté pour – 2.433,39 €

Les membres du Conseil approuvent cet avenant.

### *Commission communication :*

Madame Pascale Meunier indique que le bulletin municipal a été distribué.

Monsieur Christophe Labrousse dit que le bulletin était beau et agréable à lire, mais il souhaite mettre l'accent sur l'histoire de la commune.

### *Commission voirie :*

Monsieur Pascal Brunet informe qu'une palissade va être posée derrière l'atelier municipal ainsi qu'une protection qui permettra de poser les vélos devant le bungalow du BMX.

Les différents travaux de voirie, fauchage... se déroulent normalement.

## *10- Questions diverses*

Monsieur Christophe Labrousse indique que le Préfet demande un référent sécurité. Monsieur Alexandre Ribot se porte volontaire pour exercer cette mission.

Il faut envisager l'achat d'un mégaphone.

L'Association des Parents d'Elèves demande un local avec des rangements pour stocker leurs archives, matériel et servir de bureau. Le Conseil Municipal après avoir envisagé plusieurs possibilités ne peut répondre favorablement à cette demande car il n'y a pas de lieu disponible.

Une association va organiser des cours d'escrime à la salle Maurice Martin, le mercredi soir, à partir du mois de septembre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 septembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.